

Liberté Égalité Fraternité

NOTE AUX RÉDACTIONS DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 31 mars 2025

Patricia Miralles, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants se déplacera aux Lilas (93), le 1^{er} avril 2025, pour la signature des promesses de vente des terrains du fort de Romainville et de son glacis

Construit entre 1842 et 1848, le fort de Romainville a été utilisé durant la Seconde Guerre mondiale par l'occupant allemand comme camp d'internement, lieu de rassemblement des otages destinés à être fusillés au Mont-Valérien, et lieu de transit avant la déportation vers les camps de concentration. À partir de 1944, les convois en partance du fort de Romainville et à destination de Ravensbrück (Allemagne) étaient exclusivement féminins.

Patricia Miralles, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, procédera à la signature de l'acte de promesse de vente portant sur la partie Nord (3,2 hectares) du Fort, restée propriété du ministère des Armées, au profit de la ville des Lilas. Cette signature marquera une étape importante dans la réalisation du projet d'aménagement urbain « Grand Lilas » qui préservera la dimension mémorielle du site.

Programme prévisionnel:

Lieu de rendez-vous : mairie des Lilas, salle des mariages

Toute presse accréditée

18h00 : Arrivée de la ministre Allocution de Monsieur Lionel Benharous, maire des Lilas Allocution de Robert ou Patrick Pivont, CIBEX

Discours de la ministre

Signature des promesses de vente des terrains du Fort et de son glacis

19h00 : Fin de la séquence

Modalités pour la presse :

Les journalistes qui souhaitent couvrir cet évènement sont invités à faire leur demande d'accréditation avant le mardi 1^{er}avril 2025, 12h00, à l'adresse suivante : pref-presse@seinesaint-denis.gouv.fr

Contact médias:

Centre médias du ministère des Armées <u>media@dicod.fr</u> 09 88 67 33 33